

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°1 du PLU de Groisy

Par arrêté n° ARR-2024-20 du 23/05/2024, la Présidente de la Communauté d'agglomération dénommée « Grand Annecy » a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Groisy.

Le projet de modification a pour objet d'adapter les règles de hauteurs et les prospects en zone Uxa, de mettre en conformité le règlement écrit avec les annexes sanitaires, de modifier le règlement graphique pour prendre en compte les évolutions (adapter le zonage et ajouter un secteur d'EBC sur le secteur de Longchamp et sortir une habitation de la zone Uer pour la classer en UAc) et créer une OAP sectorielle sur le secteur de Longchamp pour encadrer son aménagement

Le projet de modification a fait l'objet d'un examen au cas-par-cas, sur lequel la Mission régionale d'autorité environnementale d'Auvergne-Rhône-Alpes a émis un avis favorable joint au dossier de la procédure.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public, du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur, sera soumis à délibération du Conseil communautaire du Grand Annecy en vue de son approbation.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Joël MONTAGUT en qualité de Commissaire enquêteur et André BARBET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Pendant la durée de l'enquête publique, qui se déroulera du 10/06/2024 à 08h au 12/07/2024 à 12h** pour 33 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations et propositions sur un registre ouvert dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- **Grand Annecy** (siège de l'enquête publique) – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX  
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,

- **Mairie de Groisy** : 312 route du chef-lieu – 74570 GROISY  
Aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier peut également être consulté et téléchargé depuis le site internet du Grand Annecy [www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr) et sur la plateforme [www.registre-dematerialise.fr/5331](http://www.registre-dematerialise.fr/5331).

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et les propositions sur le projet de modification n°1 du PLU de Groisy pourront être :

- consignées dans les registres d'enquête mis à disposition du public à cet effet avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux, aux jours et heures désignés ci-dessus ;
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Annecy – Pour la modification n°1 du PLU de Groisy, Commissaire enquêteur – 46 avenue des Iles – BP 90270 – 74007 ANNECY CEDEX ;
- déposées par voie électronique dans le registre numérique dématérialisé accessible à partir du site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) : [www.registre-dematerialise.fr/5331](http://www.registre-dematerialise.fr/5331) ;
- adressées au Commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse mail dédiée : [enquete-publique-5331@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5331@registre-dematerialise.fr).

A cet effet, un poste informatique avec un accès gratuit au site internet du Grand Annecy et au registre numérique est mis à la disposition du public au Grand Annecy aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

**Le Commissaire enquêteur se tiendra aussi à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairie de Groisy :**

- lundi 10 juin 2024 de 8h30 à 11h30,
- mercredi 26 juin 2024 de 14h à 17h,
- vendredi 12 juillet 2024 de 9h à 12h.

Le Commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour remettre à la Présidente ou à son représentant le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées sur le projet.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête, à la Préfecture de la Haute-Savoie, au siège du Grand Annecy (direction de l'Aménagement - 46 avenue des Iles - BP 90270 - 74007 ANNECY CEDEX) et à la mairie de Groisy (312 route du chef-lieu – 74570 GROISY) aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)) et sur le registre dématérialisé ([www.registre-dematerialise.fr/5331](http://www.registre-dematerialise.fr/5331)).

Madame la Présidente du Grand Annecy est responsable du projet. Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction de l'Aménagement du Grand Annecy dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cet avis est également publié sur le site internet du Grand Annecy ([www.grandannecy.fr](http://www.grandannecy.fr)).

La Présidente,

Frédérique LARDET